



Avec le concours de



&



LA FORMATION CLUB PARA ACCUEILLANT

1

INTRODUCTION

Dispositif

2

ACCOMPAGNEMENT
&
SUIVI

Les axes
d'actions

Le déroulé

3

TRONC
COMMUN

Module
liminaire

Module :
Panorama

4

FORMATION
DES
DIRIGEANTS

Module : Les
familles de
handicap

Module :
Ressources

5

FORMATION
DES
ENCADRANTS

Module :
Concevoir,
conduire &
évaluer 1

Module :
Concevoir,
conduire &
évaluer 2

INTRODUCTION

Pratiquer une activité physique doit être un droit pour chacun. Il en va du bien-être physique et psychique tout autant qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique fort. Qu'elle soit pratiquée par une personne dite valide ou une personne en situation de handicap, l'activité sportive, si elle est réalisée dans des conditions sécurisées, est bénéfique.

Force est pourtant de constater qu'une personne en situation de handicap rencontre de multiples freins dans l'accès à la pratique sportive. **Il existe des problématiques de mobilité, de coût du matériel, d'accessibilité des infrastructures ou des pratiques ou encore de formation des encadrants des clubs.** À Paris, le maillage des clubs sportifs ne répond que partiellement à une demande croissante des personnes en situation de handicap qui souhaitent pratiquer l'activité physique de leur choix, quel que soit leur handicap, quelle que soit le type de pratique sportive.

La formation des clubs de proximité dans l'accueil des personnes en situation de handicap constitue donc un levier fort pour le développement des pratiques. C'est pourquoi, Paris 2024 et le Comité Paralympique et Sportif Français s'associent à la Ville de Paris dans le projet d'accompagnement et de formation des clubs pour qu'ils deviennent para-accueillant et créent des sections ouvertes à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap.

Pourquoi ce partenariat novateur ?

Paris 2024 a fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap l'un des axes prioritaires de sa stratégie Impact et Héritage : par la formation, l'emploi mais aussi par la pratique sportive. Selon une étude menée par l'ORME en 2019 sur les freins et les leviers à la pratique sportive des PSH, plus d'un licencié sur 3 en SH déclarent avoir eu des difficultés pour pratiquer en club : parce qu'ils ne trouvaient pas de club adapté à son handicap (34%), par crainte du regard des autres sur son handicap (26%) ou par manque d'information sur les offres (22%). C'est pourquoi, en lien avec les parties prenantes, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 contribuera et soutiendra les initiatives permettant de développer la pratique sportive par des personnes en situation de handicap.

La formation des Clubs Para Accueillant s'inscrit dans l'un des projets du plan "Transformations Olympiques", initiée par la ville de Paris pour développer l'offre sportive adaptée aux personnes en situation de handicap, le projet « Paris + parasportive ».

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) assure l'animation et la coordination de l'ensemble des fédérations sportives qui proposent une offre adaptée aux personnes en situation de handicap. Il déploie des outils et conduit des projets pour accompagner les clubs de ses fédérations affiliées.

Réunis dans cette démarche, les trois initiateurs du projet ont associé la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) pour proposer un accompagnement complet des clubs volontaires identifiés par la Ville de Paris. Avec un seul objectif : plus de personnes en situation de handicap dans les clubs parisiens dès 2021 !

Dispositif

Ce programme se compose de 3 temps majeurs :

- **Un temps d'accompagnement à l'écriture d'un pré-projet :** le club volontaire, accompagné des référents locaux spécifiques au parasport, se positionne comme un nouvel acteur et élabore son projet et ses axes de travail pour accueillir des personnes en situation de handicap.
- **Un temps de formation :** les dirigeants et les encadrants du club bénéficieront d'une formation "non qualifiante" transverse aux différents types de handicaps, qui leur permettra de mieux appréhender les fondements de l'accueil de PSH au sein de club.
- **Un temps d'accompagnement à la mise en place du projet :** le club est suivi dans la réalisation de son projet en vue de la rentrée sportive suivante ; il établit les ajustements nécessaires à la réussite de son projet (ressources, matériels, créneaux, ...)

2

ACCOMPAGNEMENT & SUIVI

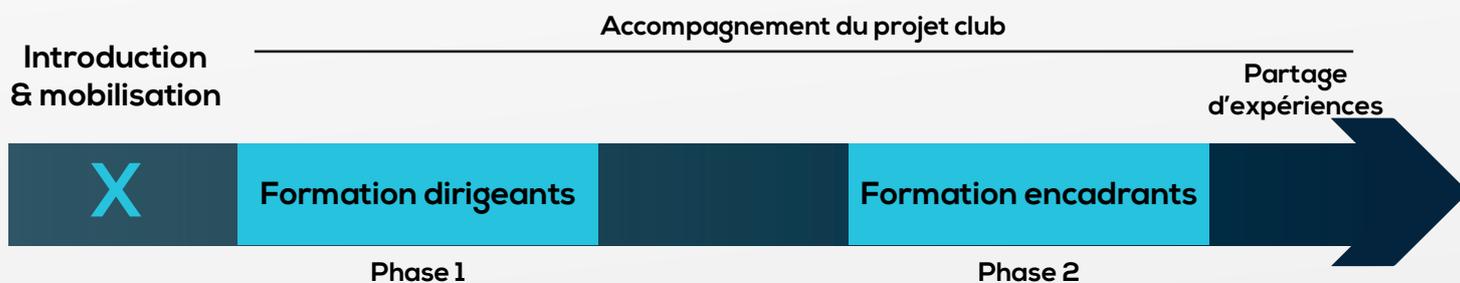
L'accompagnement et le suivi

Cette phase doit permettre la finalisation du projet dans lequel le club veut s'inscrire en fonction de ses forces et opportunités de développement. Elle doit **permettre également de lever les freins apparents et inhérents** afin de générer une adhésion totale au projet. Les clubs bénéficieront également d'un accompagnement spécifique centré sur la pratique, la rencontre et la proximité avec le public PSH. L'accompagnement de terrain doit permettre de replacer la PSH dans sa singularité, de faciliter l'engagement de chacune des PSH dans la pratique sportive qu'elle soit entre pairs ou partagée, d'une part, et de garantir la qualité d'encadrement de la pratique et la sécurité.

L'accompagnement se traduit par différents axes d'actions :

- Introduction à l'accueil de la PSH ;
- Construction du projet para-accueillant ;
- Mobilisation des réseaux (fédérations, acteurs institutionnels, partenaires...);
- L'élaboration et le partage d'outils ;
- Sessions de partage d'expérience
- Mutualisation interclubs des ressources ;
- Suivi et accompagnement du projet de club par le CPSF, et par les comités départementaux des Fédérations Françaises Handisport et Sport Adapté

Ce programme se déroule sur une saison sportive :



	Dirigeants	Encadrants
Tronc commun	12 juin 2021	
Dates	22 et 24 juin 2021	14-16 juin 2021
Objectif des modules de formation	<p>Interroger ses représentations du handicap pour les faire évoluer et être en mesure d'accueillir ces personnes au sein de son club en toute sécurité ;</p> <p>Réfléchir sur leurs représentations de la différence, en général, de la singularité et de l'altérité de chacun, en particulier, celles des personnes en situation de handicap</p> <p>Accompagner à la mise en œuvre du projet Formation-action</p>	<p>Découvrir, à partir de la rencontre, les caractéristiques singulières des personnes en situation de handicap et les conséquences qu'elles peuvent engendrer sur leur existence (rapport à soi, aux autres et au monde), les reconnaître à une place de sujet pour élaborer, conduire et évaluer des cycles d'activités ayant du sens pour ces personnes afin qu'elles s'y engagent, apprennent et conquièrent ainsi leur autonomie.</p>

3 TRONC COMMUN

Module liminaire : Rencontrer les personnes en situation de handicap pour mieux appréhender leur accueil et leur encadrement

L'enjeu de cette étape liminaire est de favoriser la rencontre entre des individus qui ne se connaissent pas, mais qui en partageant un temps d'activité vont faire affleurer des affects, des questionnements qui offriront une ouverture vers les autres objectifs de cette formation..

Objectifs	Contenus
Rencontrer des personnes reconnues en situation de handicap en partageant un temps d'activité avec elles	Organisation d'une activité partagée entre dirigeants, encadrants et personnes en situation de handicap
Dégager des questionnements issus de la rencontre permettant d'appréhender leurs singularités afin de les prendre en compte lors de leur accueil ou de leur pratique future	A l'issue de cette pratique partagée, retour sur le vécu de chacun et les questions qui émergent Notion de sujet et notion de handicap
Dépasser nos représentations du handicap pour reconnaître la personne à une place de sujet	Ethique et responsabilité
Engager une réflexion éthique afin que les actes engagés (accueil, encadrement) garantissent à l'autre cette reconnaissance de sujet tout en préservant son intégrité (physique, psychique, affective ...)	

 **Durée** : 3h

Module : Panorama

Objectifs	Contenus
Présenter l'importance de l'accès à la pratique sportive des PSH	L'organisation des parasports en France : rôle et missions des acteurs
Définir certains termes clés liés à l'accueil de PSH dans un club sportif	Quelques repères juridiques et réglementaires
Schématiser l'écosystème du parasport	Le monde du sport-handicap,
Identifier les acteurs en fonction des besoins qu'ils ou elles pourraient rencontrer	Les spécificités liées au handicap
Questionner l'accessibilité de leur club	
Appliquer les recommandations à leur projet d'accueil de PSH	

 **Durée** : 3h

4 FORMATION DES DIRIGEANTS

Module : Les familles de handicap

Objectifs	Contenus
Connaître et différencier les grandes familles de handicap, les caractéristiques singulières des personnes identifiées par des classifications ou des pathologies et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur leur existence	Les grandes familles de handicap, et les caractéristiques par type de handicap Les différents types de pratique Les règles de bases de prise en charge d'une personne suivant son handicap

 **Durée** : 1,5h

Module : Ressources

Objectifs	Contenus
Mobiliser les ressources utiles à l'accomplissement du projet (, financières, matérielles, humaines, partenariales, ...)	Ressources Financières Ressources Matérielles Ressources Humaines

 **Durée** : 1,5h

5 FORMATION DES ENCADRANTS

Module : Concevoir, conduire et évaluer 1 : handicap mental & psychique

Objectifs	Contenus
Interroger ses représentations du handicap	Les déficiences intellectuelles
Identifier les caractéristiques et les besoins singuliers des personnes impliquées dans la pratique au sein du club	Les troubles psychiques
Interroger ses conceptions éducatives pour favoriser l'engagement et les apprentissages pour donner du sens et conquérir son autonomie	Méthodologie de l'intervention et du projet auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique
Choisir des démarches d'intervention les sollicitant pour agir : des besoins singuliers vers l'objectif proposé tout en pensant sécurité	Classification des activités à partir des processus sollicités (cognitifs, psychiques)
Encadrer des séances d'activités sportives	Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages
Favoriser une dynamique de groupe permettant la rencontre des pratiquants	Animation et analyse de séquences pédagogiques
	La sécurité des pratiquants, éthique et responsabilité

 **Durée** : 6h

5 FORMATION DES ENCADRANTS

Module : Concevoir, conduire et évaluer 2 : handicap moteur & sensoriel

Objectifs	Contenus
Interroger les représentations de la différence, en général, du handicap, en particulier	Connaissance des familles d'activités adaptées
Identifier les besoins singuliers des encadrants dans un projet de développement de la pratique para-sportive	Utilisation du matériel sportif, spécifique ou non
Interroger les conceptions éducatives pour réfléchir et travailler aux adaptations pédagogiques nécessaires pour favoriser l'engagement, l'épanouissement, le développement moteur, le capital santé, et l'autonomie des PSH	Les attitudes et méthodes pédagogiques adaptées
Choisir des pratiques pédagogiques, tenant compte des besoins et des capacités physiques et motrices des PSH, en préservant l'intégrité physique, psychologique, et les caractéristiques affectives	La pédagogie différenciée
Encadrer des séances d'activités sportives permettant à chacun de trouver sa place dans le groupe et d'y être reconnu	La construction d'une séance adaptée
Encadrer des séances d'activités sportives en toute sécurité.	Gestion d'un groupe
	La construction et l'évaluation d'un cycle adapté
	Appréhension du public : pathologies et facteurs de risque associés, ses motivations, dans une pratique mixte ou non
	Conception d'un projet pédagogique parasportif en lien avec la structure et son environnement
	Prévention des risques liés à l'activité et facteurs de santé

 **Durée** : 6h